

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 28046**

Intitulé

TP : Titre professionnel Technicien en économie de la construction et étude de prix

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Ministère chargé de l'Emploi (DELEGATION GENERALE A L'EMPLOI ET A LA FORMATION PROFESSIONNELLE (DGEFP).) Modalités d'élaboration de références : CPC Bâtiment et travaux publics	Le représentant territorial compétent du ministère chargé de l'emploi

Niveau et/ou domaine d'activité

IV (Nomenclature de 1967)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

230n Etudes et projets d'architecture et de décors

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Le technicien en économie de la construction et étude de prix est chargé de l'étude technique et économique des projets de construction, sur tous les corps d'état ou sur un ou plusieurs lots, selon l'activité de l'entreprise dans laquelle il est employé. Il intervient aussi bien en maîtrise d'œuvre qu'en entreprise.

En maîtrise d'œuvre, il réalise le métré tous corps d'état des projets de construction, leur estimation au bordereau, la mise en conformité des ouvrages avec la réglementation technique. Dans le cadre d'un projet de réhabilitation, il réalise le relevé et la description de l'existant. En entreprise du bâtiment, il réalise le métré tous corps d'état des projets de construction, l'étude de prix aux déboursés puis le devis quantitatif, la vérification de la conformité des ouvrages avec la réglementation technique et les situations de travaux. Dans le cadre d'un projet de réhabilitation, il réalise le relevé et la description de l'existant.

Il exerce cette activité aussi bien au sein de cabinets d'étude, d'économie de la construction ou chez les maîtres d'ouvrages publics et privés, au sein d'entreprises générales, d'entreprises du gros œuvre ou d'entreprises des autres corps d'état.

Il intervient avant la consultation des entreprises pour définir les ouvrages, les métrer et estimer les coûts, au cours de la consultation pour réaliser l'offre de prix de son entreprise et au cours du chantier pour réaliser le suivi de la facturation.

1. Réaliser l'étude financière d'un projet de construction

Identifier les éléments de structure et les lots techniques dans un immeuble.

Représenter et métrer les ouvrages des différents corps d'état à partir de plans 2D.

Métré les ouvrages des différents corps d'état à partir de la maquette numérique au format natif ou au format IFC (Industry Foundation Classes).

Réaliser le devis quantitatif estimatif des corps d'état d'une construction.

2. Etablir l'étude technique d'un projet de construction

Réaliser le relevé de l'existant et en faire la description.

Mettre un projet en conformité avec la réglementation.

Transmettre les éléments de mise à jour de la maquette numérique selon le protocole BIM (Building Information Modeling).

Définir l'enchaînement des interventions des différents corps d'état.

3. Réaliser l'étude de prix aux déboursés pour un projet de construction

Identifier les éléments de structure et les lots techniques dans un immeuble.

Représenter et métrer les ouvrages des différents corps d'état à partir de plans 2D.

Métré les ouvrages des différents corps d'état à partir de la maquette numérique au format natif ou au format IFC (Industry Foundation Classes).

Calculer le prix de vente aux déboursés d'une construction pour établir le devis.

Etablir les situations de travaux.

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Les différents secteurs d'activités concernés sont principalement :

- les entreprises générales du bâtiment ;
- les cabinets d'économistes de la construction ;
- les bureaux d'études techniques ;
- les entreprises du secteur gros œuvre ;
- les entreprises des secteurs de l'aménagement finitions.

- technicien études de prix ;
- économiste de la construction.

Codes des fiches ROME les plus proches :

F1108 : Métré de la construction

Réglementation d'activités :

Sans objet

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composants de la certification :

Le titre professionnel est composé de trois blocs de compétences dénommés certificats de compétences professionnelles (CCP) qui correspondent aux activités précédemment énumérées.

Le titre professionnel peut être complété par un ou plusieurs blocs de compétences sanctionnés par des certificats complémentaires de spécialisation (CCS) précédemment mentionnés.

Le titre professionnel est accessible par capitalisation de certificats de compétences professionnelles (CCP) ou suite à un parcours de formation et conformément aux dispositions prévues dans l'arrêté du 22 décembre 2015 modifié, relatif aux conditions de délivrance du titre professionnel du ministère chargé de l'emploi.

Bloc de compétence :

INTITULÉ	DESCRIPTIF ET MODALITÉS D'ÉVALUATION
Bloc de compétence n°1 de la fiche n° 28046 - Réaliser l'étude financière d'un projet de construction	Identifier les éléments de structure et les lots techniques dans un immeuble. Représenter et métrer les ouvrages des différents corps d'état à partir de plans 2D. Métré les ouvrages des différents corps d'état à partir de la maquette numérique au format natif ou au format IFC (Industry Foundation Classes). Réaliser le devis quantitatif estimatif des corps d'état d'une construction.
Bloc de compétence n°2 de la fiche n° 28046 - Etablir l'étude technique d'un projet de construction	Réaliser le relevé de l'existant et en faire la description. Mettre un projet en conformité avec la réglementation. Transmettre les éléments de mise à jour de la maquette numérique selon le protocole BIM (Building Information Modeling). Définir l'enchaînement des interventions des différents corps d'état.
Bloc de compétence n°3 de la fiche n° 28046 - Réaliser l'étude de prix aux déboursés pour un projet de construction	Identifier les éléments de structure et les lots techniques dans un immeuble. Représenter et métrer les ouvrages des différents corps d'état à partir de plans 2D. Métré les ouvrages des différents corps d'état à partir de la maquette numérique au format natif ou au format IFC (Industry Foundation Classes). Calculer le prix de vente aux déboursés d'une construction pour établir le devis. Etablir les situations de travaux.

Validité des composants acquises : 3 an(s)

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	
En contrat d'apprentissage	X	Le jury du titre est habilité par le représentant territorial compétent du ministère chargé de l'emploi. Il est composé de professionnels du métier concerné par le titre. (Art. R 338-6 du Code de l'Education).
Après un parcours de formation continue	X	Le jury du titre est habilité par le représentant territorial compétent du ministère chargé de l'emploi. Il est composé de professionnels du métier concerné par le titre. (Art. R 338-6 du Code de l'Education).
En contrat de professionnalisation	X	Le jury du titre est habilité par le représentant territorial compétent du ministère chargé de l'emploi. Il est composé de professionnels du métier concerné par le titre. (Art. R 338-6 du Code de l'Education).
Par candidature individuelle	X	
Par expérience dispositif VAE prévu en 2002	X	Le jury du titre est habilité par le représentant territorial compétent du ministère chargé de l'emploi. Il est composé de professionnels du métier concerné par le titre. (Art. R 338-6 du Code de l'Education).

Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS	ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX
Certifications reconnues en équivalence : Reconnaissance partielle des certifications suivantes : - TP Technicien d'études du bâtiment en économie de la construction fiche RNCP 17028 - TP Technicien d'études du bâtiment en étude de prix fiche RNCP 17024 Pour le détail, se reporter à l'article 4 de l'arrêté du 27/03/2017 portant création du TP Technicien en économie de la construction et étude de prix paru au JO du 06/04/2017	

Base légale

Référence du décret général :

Code de l'éducation, notamment les articles L. 335-5, L. 335-6 et R. 335-13, R. 338-1 et R. 338-2 et suivants.

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 27/03/2017 paru au JO du 06/04/2017

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Décret n°2016-954 du 11 juillet 2016 relatif au titre professionnel délivré par le ministre chargé de l'emploi

Arrêté du 22 décembre 2015 modifié relatif aux conditions de délivrance du titre professionnel du ministère chargé de l'emploi

Arrêté du 21 juillet 2016 portant règlement général des sessions d'examen pour l'obtention du titre professionnel du ministère chargé de l'emploi

Arrêté du 21 juillet 2016 relatif aux modalités d'agrément des organismes visés à l'article R. 338-8 du code de l'éducation

Références autres :

Equivalences définies par arrêté avec les certifications suivantes :

Pour plus d'informations

Statistiques :

Autres sources d'information :

www.travail-emploi.gouv.fr

Lieu(x) de certification :

Centres agréés par le Ministère chargé de l'emploi.

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Historique de la certification :